

Collège Jacques-Brel.

Elèves et référents mobilisés contre le harcèlement scolaire

Du 6 au 8 novembre, une partie du personnel de l'établissement de l'équipe PhaRe* s'est mobilisée pour sensibiliser les élèves au harcèlement scolaire.

Dans le cadre de la journée "Non Au Harcèlement" organisée chaque 1^{er} jeudi de novembre, la communauté éducative du collège public a rappelé aux élèves les plus anciens l'importance de rester vigilants face aux comportements harcelants, et a donné des bases aux plus jeunes pour lutter contre ce fléau. Des ateliers et des discussions ont été organisés pour donner aux élèves les clés nécessaires afin de détecter et réagir face à des situations de harcèlement.

Mises en garde

Le 8 novembre, Hélène Rosselin, professeur d'anglais et co-coordinatrice pHaRE, avait invité Maître Marina Bono, avocate, pour une intervention auprès des 4^e. Objectif : leur faire comprendre que le harcèlement, plus particulièrement le cyber-harcèlement, peut être jugé dans un tribunal ; et promouvoir la bienveillance au collège. **"Le cyber-harcèlement est en hausse. 86 % des 8-18 ans sont sur les réseaux, a indiqué la professeure. La fréquentation des 8-10 ans qui ont un compte a été multiplié par deux. 51 % de ces jeunes jouent en réseau, 89 % des parents pensent qu'il y a un impact sur leurs enfants"**. Les collégiens ont eu une étude de cas : une élève s'était faite harceler par le biais des réseaux sociaux. Ils ont dû répondre à un questionnaire.

"Je traite les infractions, les harcèlements, les victimes violentées" a expliqué Me Marina Bono, qui a présenté le code pénal et a cité les articles de loi qui punissent le harcèlement, ainsi que les peines encourues. **"Pour le harcèlement numérique, possibilité de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende. Peuvent s'y ajouter des peines complémentaires comme la suspension des comptes des réseaux sociaux pour 6 mois, voire 1 an pour un récidiviste"**. Margot et Candice ont appris beaucoup d'informations grâce à l'avocate. **"On ne savait pas qu'on pouvait être autant puni par la loi et qu'on pouvait suspendre les comptes des réseaux"**.

Un slam inspirant

En parallèle, les autres classes ont eu d'autres activités : un jeu de l'oie sur le harcèlement pour les 6^e ; un débat autour d'une vidéo pour les 5^e, un escape game pour les 3^e.

Ces actions de prévention ne s'arrêteront pas là. En décembre, les élèves de 4^e collaboreront avec un artiste et le professeur de musique pour composer un slam inspirant, destiné à transmettre un message de respect et d'unité à l'attention de l'ensemble des élèves et de leurs familles. Le Safer Internet Day en février viendra compléter ces initiatives, continuant de promouvoir un espace scolaire sûr et empreint d'empathie.

Le message a été clair pour tous : le harcèlement n'a pas sa place. Ces sessions ont orienté les élèves à devenir des acteurs de la prévention et à développer des comportements positifs.

**PhaRe : programme de lutte contre le harcèlement scolaire.*



Les 6e jouent au jeu de l'oie spécial harcèlement.



Maître Bono expose les risques encourus aux 4e, en cas de cyber-harcèlement